

PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROJET

<p>Mandat</p> <p>Proposer un plan de fusion des deux écoles dans l'optique d'en faire une institution de formation en sécurité publique.</p>	<p>Pourquoi ?</p> <p>Pour une vision intégrée, cohérente et efficiente de la formation en sécurité publique au Québec.</p>	<p>Comment ?</p> <p>1) En analysant les options de fusion des deux écoles. 2) En identifiant et en analysant les autres opportunités de marché pour cette nouvelle institution.</p>	<p>Quand ?</p> <p>Sur un horizon de 18 à 24 mois.</p>
---	---	--	--

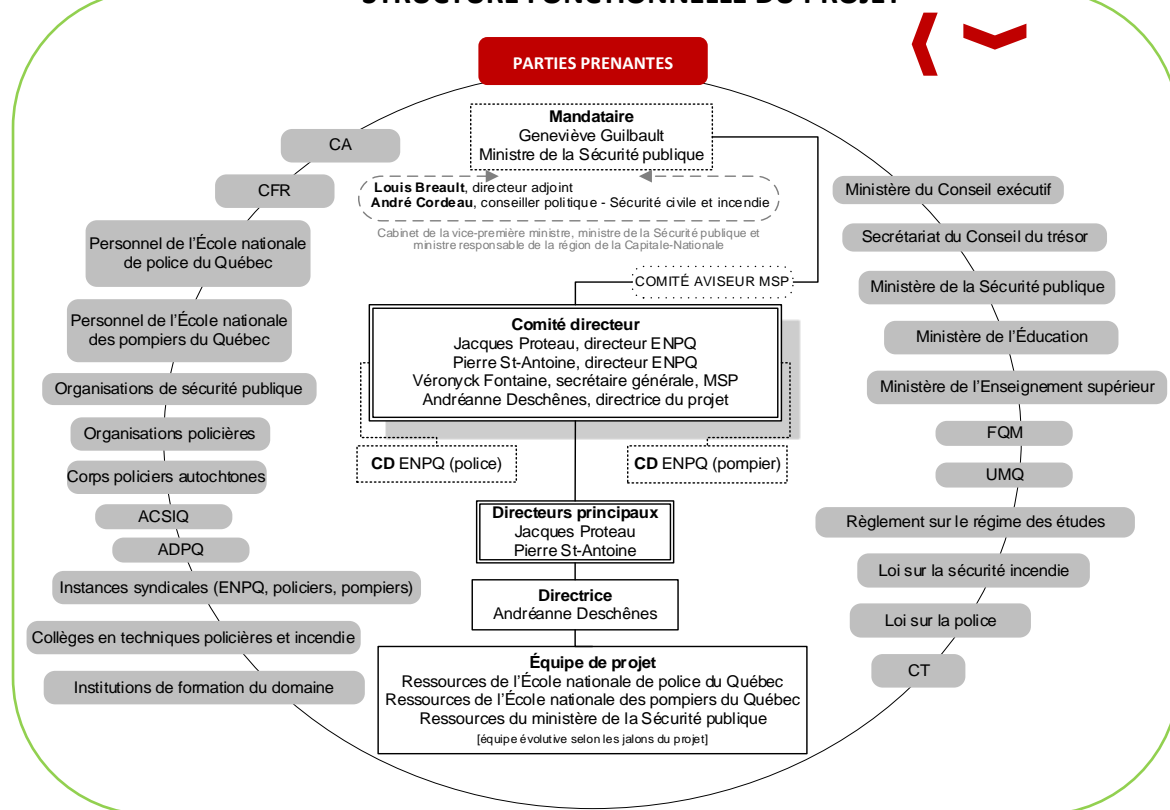
UN CONTEXTE PLUS QUE FAVORABLE

Une réflexion collective stimulée par le Livre vert, par les travaux du Comité de la formation des pompiers et pompières du Québec ainsi que par les réalités sociales.	Une modernisation annoncée du cadre légal et de gouvernance.
Des partenaires cherchant des gains d'efficacité et d'interopérabilité.	Des demandes de formation en sécurité publique en croissance.
Un contexte budgétaire imposant l'optimisation des ressources.	Un virage numérique en formation bien entamé.

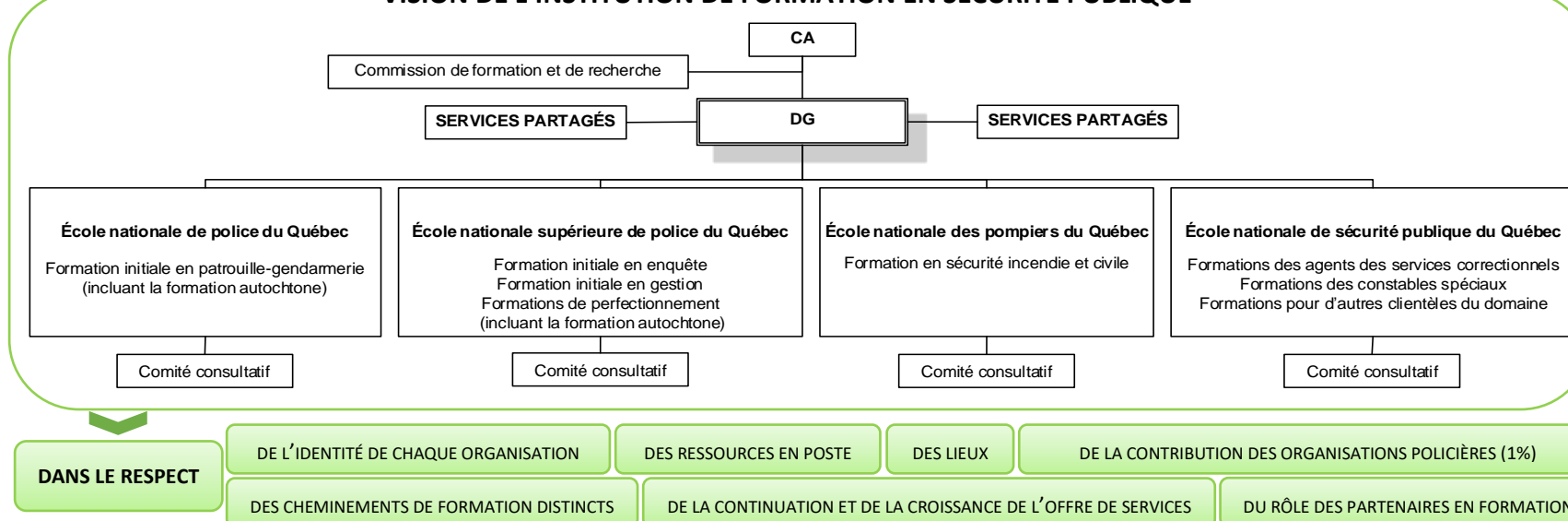
FUSION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC ET DE L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

<p>1. Stratégie</p> <p>Livrables :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en commun des analyses FFOM Consultation et analyse des parties prenantes Analyse des options Matrice des rôles et responsabilités Facteurs clés de réussite et cibles Planification détaillée du projet Cartographie de la formation en sécurité publique Plan de communication <p>Rapport préliminaire présentant les points de la fusion</p>	<p>2. Négociation de l'entente</p> <p>Livrables :</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyse des options, de la complémentarité et de l'interopérabilité des expertises Plan d'optimisation des ressources Redéfinition de l'écosystème, de la culture et de l'identité de l'organisation Structure de gouvernance Cadre juridique actualisé Entente négociée sur les plans suivants : <table border="1"> <tr> <td>✓ Législatif</td> <td>✓ Relations de travail</td> <td>✓ Immobilier</td> <td>✓ Technologique</td> </tr> <tr> <td>✓ Structurel</td> <td>✓ Budgétaire</td> <td>✓ Pédagogique</td> <td>✓ Formation</td> </tr> <tr> <td>✓ Instances</td> <td>✓ Matériel</td> <td>✓ Expertise</td> <td>✓ Recherche</td> </tr> <tr> <td>✓ RH</td> <td>✓ Patrimonial</td> <td></td> <td></td> </tr> </table> <p>EN CONTINU</p> <p>CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES + COMMUNICATIONS + SUIVIS + RAPPORTS INTÉRIMAIRES</p> <p>Dépôt du projet de loi – Printemps 2022</p> <p>Rapport d'analyse de faisabilité</p>	✓ Législatif	✓ Relations de travail	✓ Immobilier	✓ Technologique	✓ Structurel	✓ Budgétaire	✓ Pédagogique	✓ Formation	✓ Instances	✓ Matériel	✓ Expertise	✓ Recherche	✓ RH	✓ Patrimonial			<p>3. Intégration et fusion</p> <p>Livrables :</p> <p>[En deux phases; avant et après l'adoption du projet de loi]</p> <ul style="list-style-type: none"> Plan d'implantation Plan de gestion du changement Plan de communication Processus révisés <p>4. La suite...</p> <p>Plan de croissance en sécurité publique</p> <p>Adoption du projet de loi – Printemps 2023</p> <p>Rapport de suivi de l'intégration</p>
✓ Législatif	✓ Relations de travail	✓ Immobilier	✓ Technologique															
✓ Structurel	✓ Budgétaire	✓ Pédagogique	✓ Formation															
✓ Instances	✓ Matériel	✓ Expertise	✓ Recherche															
✓ RH	✓ Patrimonial																	
<p>DÉCEMBRE 2020 AVRIL 2021 MAI 2021 AVRIL 2022 MAI 2022 SEPTEMBRE 2022</p>																		

STRUCTURE FONCTIONNELLE DU PROJET



VISION DE L'INSTITUTION DE FORMATION EN SÉCURITÉ PUBLIQUE



DÉCISIONS MSP LE 20 JANVIER 2021, LA MINISTRE A DONNÉ SON AVAL POUR ENTAMER L'ÉTAPE #1 DU PROJET.